



NATURA 2000

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE

Zone spéciale de conservation (ZSC) FR 9301542

« Rochers et combes des Monts de Vaucluse »

9 décembre 2025 - Gordes

Etaient présents

NOM Prénom	Organisme ou Commune - Qualité
BOURLON Sophie	PNR Luberon – animatrice du site Natura 2000
BOURGUES Marie-Laure	Lioux - Conseillère municipale
CAMEROLLA Chloé	OGS Ocre du Luberon
DELASSUS-NOLLET Catherine	Murs - Conseillère municipale
DURET Pierre	Comité Territorial Vaucluse de la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME)
HUITEMA Marine	Centre national de la propriété forestière (CNPF)
LAFOLIE Christine	DDT84
LANDRIEU Gilles	Saint Saturnin les Apt - Conseiller municipal
MOUILLERON Camille	Région Sud
XERRI Simon	ONF

Étaient excusés

AILLAUD Jean	Région Sud
ALBALAT Fanny	ChirOiko
BAISSET Nans	PNR Luberon – Animateur Natura 2000 Zone de protection spéciale Oiseaux
CHAVE Camille	ONF
DEROUT Simon	Conservatoire des écosystèmes de Provence
DOUCHAMPS Victor	CERPAM
LAC Amandine	FFF de randonnée
LOUBINOUX Elfie	Groupe Chiroptères de Provence
MATIAS Bettina	Directrice Service Tourisme - Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon
NUSSBAUM Etienne	CNPF
PIERRAT ERIC	Sous-préfet d'Apt

RIPERT Gilles	Président Communauté de communes Pays d'Apt Luberon CCPAL
SALVAUDON Aline	PNR Luberon – responsable du pôle « Biodiversité, Géologie et Ressources naturelles »
SUQUET Thierry	Préfet de Vaucluse
SUEUR-PINARD Mireille	

Objectif de la réunion :

Le Comité de pilotage Natura 2000 se réunit annuellement. Il associe les partenaires locaux afin de s'informer mutuellement et échanger sur le plan de gestion du site Natura 2000, sa mise en œuvre et la gouvernance du site.

Une présentation et des échanges ont eu lieu sur les actions mises en œuvre en 2025 et sur les perspectives d'actions 2026. Le présent compte-rendu concerne les échanges durant la présentation faite en réunion. Il ne reprend pas l'exhaustivité des échanges, mais une synthèse par thématique, en complément aux points présentés dans le diaporama.

Documents joints : diaporama projeté en séance

Réunion animée par Sophie BOURLON du PNRL.

Un travail concerté a lieu avec Nans BAISET du PNRL – animateur Natura 2000 de la Zone de protection spéciale (ZPS) FR 9310075 « Massif du Petit-Luberon » dédiée aux oiseaux couvrant les secteurs des Combes et Rochers des Monts de Vaucluse. Les deux sites Natura 2000 relèvent de directives européennes différentes, le périmètre de la ZPS étant proche de celui de la ZSC, mais ne coïncident pas exactement. **Un COPIL dédié à la ZPS Oiseaux FR 9310075 « Massif du Petit-Luberon » se tiendra le 13 janvier à Apt.** Le site Natura 2000 est aussi partiellement recouvert par le territoire de l'APPB « grands rapaces » qui interdit notamment l'escalade et l'approche photographique des nids.

M. LANDRIEU Gilles, Conseiller municipal de Saint Saturnin les Apt, président du Comité de pilotage (copil) accueille les participants et introduit la réunion.

Présentation et échanges autour du bilan 2025 et du programme d'animation en 2026

La répartition du temps d'animation pour ce site est équilibrée entre la part consacrée aux inventaires et suivis scientifiques, celle en faveur de la communication et de la sensibilisation, celle concernant la gestion des habitats et des espèces et enfin la gouvernance et la gestion administrative.

Quelques actions phares pour répondre aux objectifs de conservation sont présentées ci-après ; pour le détail, la présentation faite en copil et les bilans d'activité sont disponibles via le lien suivant :

<https://www.parcduluberon.fr/specifiques/telechargements/telechargements-natura-2000/> .

Les synthèses des échanges entre les participants sont rapportées ci-après.

Gestion des habitats et des espèces

Gîtes à chauves-souris

La colonie de chauves-souris de la ferme de Gordes a été suivie suite aux travaux réalisés en 2024 pour la conservation de ce gîte abritant des Petits Rhinolophes essentiellement mais aussi des Grands Rhinolophes et des Murins à oreilles échancrées), avec l'appui d'une experte du bureau d'études ChirOïko. Il a été confirmé l'**effet positif des travaux avec une augmentation des effectifs** (75 individus

en 2021, chute des effectifs à 25 individus en 2022 après effondrement de la toiture, 77 individus en 2024 après la réfection de la toiture, 84 individus en 2025).

Des thermomètres enregistreurs ont permis de suivre en 2024 et 2025 les évolutions de la température, **facteur clef pour cette « maternité à chauves-souris »** : suite aux aménagements réalisés, les températures dans la ferme sont en très grande majorité comprises dans la zone de confort recherchée par les Petits Rhinolophes (les conditions optimales pour la mise bas des chiroptères et la survie des jeunes). Durant la période de reproduction (juillet – août), quelle que soit la température extérieure, il y a toujours au moins une pièce avec les bonnes conditions thermiques. Cela démontre l'importance de prévoir plusieurs espaces avec des conditions thermiques différentes lors des projets d'aménagement de gîte à Petit Rhinolophe.

Lors de la mise en place de contrats Natura 2000, dorénavant il sera proposé aux propriétaires de signer une Obligation réelle environnementale (ORE) pour garantir le maintien dans la durée de la mesure de conservation mise en place, au-delà des 5 ans du contrat Natura 2000.

Sur l'Abbaye de Sénanque c'est la DREAL qui a donné son avis lors des travaux de restauration et les précautions à prendre pour préserver les chauves-souris. L'étude menée cette année par Chiroïko n'a pas révélé la présence de nouvelle colonie mais une occupation par différentes espèces ; des conseils seront donnés aux propriétaires pour leur conservation.

Les élus ont exprimé le besoin de porter à la connaissance des habitants cet enjeu et les précautions à prendre notamment lors de la rénovation des façades de bâtiments (cf. guide rédigé par le GCP).

Maintien et restauration des milieux ouverts

Un chantier-école avec les élèves du Lycée agricole de La Ricarde, encadré par une convention de partenariat, a permis l'ouverture d'un accès pour le troupeau ovin sur le haut de Véroncle sur la commune de Murs et la restauration à venir d'une pelouse sèche. Le travail consciencieux et de qualité ainsi que l'investissement des élèves dans des conditions très difficiles de vent froid a été mis en avant. La rencontre avec le berger, la conseillère municipale et le Parc du Luberon pour expliquer le projet a été riche pour les élèves qui ont compris la finalité du projet et se sont sentis très considérés dans leur action.

Plan de gestion du site du haut Vallon de la Sénancole à Gordes

L'actualisation du Plan de gestion du site du haut Vallon de la Sénancole, où se situe la Dalle des Busans, écosystème d'intérêt majeur, n'a finalement pas été acté par la commune de Gordes.

Pastoralisme

Le Parc du Luberon contribuera avec les partenaires à l'Année internationale du pastoralisme en 2026 via quelques évènements.

Zones humides

L'atlas des Zones humides animé par Jérôme Brichard sur le périmètre du PNR Luberon apporte une vision de ce patrimoine précieux et des mesures de conservation qui peuvent être apportées.

Etudes scientifiques relatives aux chauves-souris

Une suite é été donnée par l'animateur du site Natura 2000 des Ocre à l'étude réalisée en 2024 pour **trouver et conserver les gîtes de chauves-souris forestières. Elle a été poursuivie par Asellia en 2025** et le sera encore en 2026. Le propriétaire de la forêt de Roussillon où le gîte arboricole de la Barbastelle d'Europe avait été trouvé en 2024 a été contacté ainsi que les propriétaires adhérents à l'Association syndicale libre (ASL) de propriétaires forestiers des Ocre pour les **sensibiliser à la conservation des vieux arbres**. L'ASL vient de renouveler son bureau et va engager la révision de son Plan simple de gestion forestier (PSG). La conservation de la biodiversité sera un objectif prioritaire pour les propriétaires qui y sont sensibles.

L'**étude sur la pollution lumineuse** et les chauves-souris n'a pas pu être réalisée en 2025 et le sera en 2026 avec une sensibilisation des propriétaires et des élus pour diminuer les éclairages. **La commune de Murs indique que l'article qu'elle a publié dans son bulletin communal** avec l'aide de l'animatrice **a eu un effet positif sur la sensibilisation d'habitants**. La commune de Lioux souhaite également publier cet article dans son bulletin d'information aux habitants.

Pour 2026 il est projeté de faire la restitution des études sur les chiroptères de façon plus détaillée auprès des élus et des habitants notamment dans le cadre des ABC.

Autres outils de gestion et gouvernance du site Natura 2000

Saint-Saturnin-lès-Apt s'est portée candidate pour les Atlas de la biodiversité communale (ABC) et bénéficiera du retour d'expérience de cette démarche déjà menée sur Auribeau, Lauris et Puget que l'animatrice du site Natura 2000 a suivis.

Le Périmètre du site Natura 2000 pourrait être étendu mais la procédure est lourde. La Région explique que les extensions de périmètres piloté par la DREAL sont un dispositif de concertation qui est très long et qui demande également d'avoir un argumentaire scientifique détaillé expliquant le besoin de cette extension pour les espèces/ Habitats naturels d'intérêt communautaire (Union européenne).

La DDT rappelle que pour une protection forte l'Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est règlementairement plus intéressant mais sans moyen d'animation en comparaison de Natura 2000. A ce jour il y a sur le site l'APPB Grand Rapaces qui est en cours de révision mais qui ne prend pas en compte explicitement à ce jour les chauves-souris mais dont les mesures de protection leur bénéficient déjà.

Projets d'aménagements, activités et évaluation des incidences

L'ONF questionne sur **l'existence d'études sur l'impact des manifestations sportives**. La Région répond qu'elle n'a pas de connaissance d'un travail national à ce sujet. A l'échelle des sites Natura 2000 chaque manifestation sportive au-delà d'un seuil de participants doit réaliser une évaluation des incidences sur les habitats naturels et les espèces qui est instruite par la DDT avec avis des gestionnaires. Les mesures de précautions pour éviter une incidence en place sont plutôt de reporter les manifestations sur des zones ayant moins d'impacts et durant des périodes qui ne dérangent pas la reproduction des espèces. **L'application Biodiv'sport permet de transmettre les données naturalistes sur les applications sportives.** Le PNRL signale la **veille nécessaire aussi sur les activités**

de Géocaching et les nouvelles caches qui sont de très beaux outils pour inviter notamment les familles dans la nature mais qui ne doivent pas être placées sur des sites sensibles au dérangement.

La Mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt ne souhaite pas donner suite au projet au projet d'équipement de voies d'escalade sur Saint-Saturnin-lès-Apt et devrait envoyer un courrier dans ce sens à la Fédération d'escalade. Cette dernière demande de rencontrer à nouveau la commune pour en rediscuter étant donné la réflexion engagée il y a 3 ans et la capacité de la Fédération d'escalade de porter la maîtrise d'ouvrage et le financement des études nécessaires notamment l'évaluation des incidences relative aux chauves-souris.

Communication

Une sortie-conférence nocturne et balade contée autour des chauves-souris a eu lieu sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

Le panneau en projet pour sensibiliser aux enjeux de préservation des grottes et baumes et rappeler l'interdiction de l'usage du feu (Baume Roustan en particulier) a été reporté faute de financement suffisant.

Des formations en agroécologie seront proposées de nouveaux aux agriculteurs en 2026.

Gestion financière

Les fonds Natura 2000 des périodes précédentes doivent être justifiés et payés en 2026. Une demande de financement avec renouvellement de la convention d'animation sera faite en 2026 par le PNRL auprès de la Région.

A Apt, le 5/01/2025, rédigé par Sophie BOURLON, Animatrice du site Natura 2000 « Rochers et combes des Monts de Vaucluse »